

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 MAI 2023 -

DÉCISION N° 23 - 04 - 022

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 26 avril 2023 s'est réuni le mardi 23 mai 2023 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusé :

- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

Décision 1 : L'avenant au marché de maintenance et les évolutions des applications SYAPE du SDIS de la Loire.

Le SYAPE (Système d'aide au pilotage et à l'évaluation) est un ensemble d'outils informatiques permettant de mettre à disposition de l'Etat-major des indicateurs d'activités sur la base de données qualifiées, et ainsi accompagner la prise de décision dans le cadre de la démarche de pilotage.

En 2012, le SDIS de la Loire s'est doté d'un schéma de pilotage destiné à améliorer la qualité avec notamment le développement d'une démarche d'évaluation et d'amélioration continue. Cette démarche s'adresse à l'ensemble des niveaux décisionnels de l'établissement : Politique – Stratégique – Opérationnel.

Dans ce cadre, le SDIS de la Loire a lancé en octobre 2021 une consultation ayant pour objet la maintenance et l'évolution des applications SYAPE, acquise auprès de la société CIRIL GROUP.

Toutefois, depuis la notification du marché, la plate-forme SYAPE a évolué afin d'être maintenue à jour techniquement et fonctionnellement. Ces modifications impactent directement les prestations de maintenance et de développement du logiciel.

C'est pourquoi le présent avenant, intègre dans le bordereau des prix unitaires, les modifications inhérentes à l'évolution de la plateforme : la suppression et le remplacement de certains composants.

En tenant compte, de la baisse et de l'augmentation répercutées et en intégrant les variations appliquées à date de renouvellement du marché (janvier 2023), le coût de maintenance annuel sera désormais de 21 883,51 euros HT, ce qui représente une diminution de 0,26%.

Ce nouveau tarif entrera en vigueur à date de notification de l'avenant.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mai 2023 afin d'examiner ce dossier.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve l'avenant de maintenance et les évolutions des applications SYAPE du SDIS de la Loire avec la société CIRIL GROUP et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', written over a horizontal line.

Marianne DARFEUILLE